

REDACTION,
ADMINISTRATION
IMPRIMERIE
B.P. 341
2ème ETAGE
TEL. : 51 50
CONAKRY
REPUBLIQUE
DE GUINEE

HOROYA

Samedi 17 Février 1968

N° 1402

4 pages 25 francs

Directeur Politique
Léon MAKÀ

Directeur de Publication :
Manadi KEITA

Directeur :
Fodé BERETÉ

HUITIEME ANNEE 1968

GUERRE A L'IGNORANCE

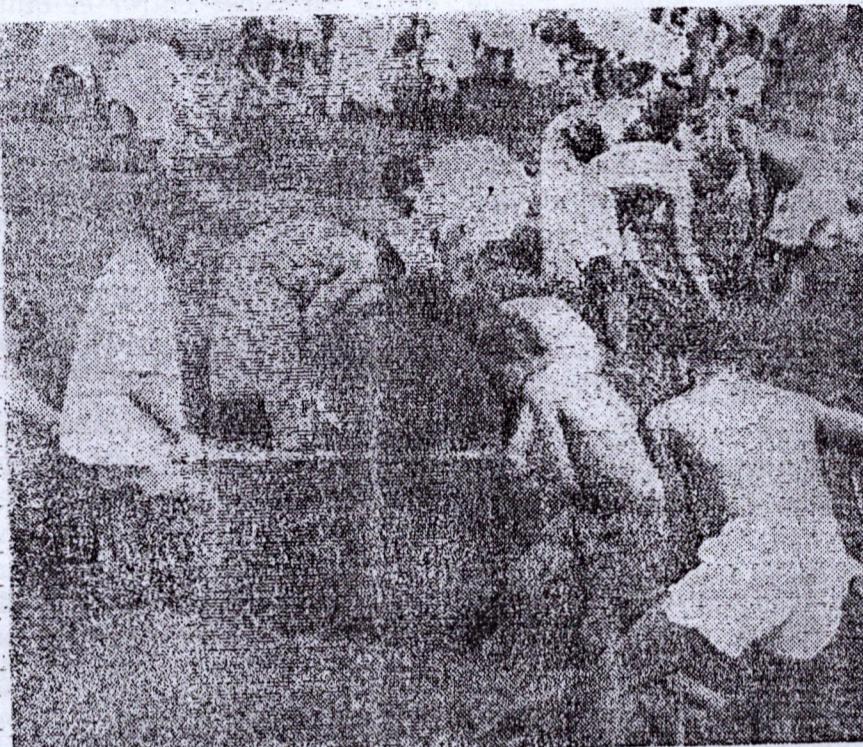
«C'est, a dit le Camarade Ahmed Sékou Touré, essentiellement dans nos langues et par nos langues que nous pouvons obtenir la culture de masse, la culture socialiste.»

Cette vérité trouve sa ligne d'application dans les décisions prises par le 8e Congrès du Parti et par les plénums du Comité Central tenus à Kankan et à Conakry et qui recommandent que la grande Campagne d'alphabétisation, la révolution culturelle, soit lancée à compter du 1er mars prochain.

La Révolution culturelle se fera donc dans nos langues maternelles car nous tenons à réhabiliter notre culturelle, étant entendu que l'alphabétisation pour être efficace, pour atteindre pleinement son but, doit aboutir à la désaliénation totale du peuple qui doit user de la pratique écrite de sa propre langue.

Le mot d'ordre est le suivant pour chaque lettré : «TOI QUI SAIS LIRE ET ECRIRE, ENGAGE-TOI COMME ALPHABETISEUR, gagner un frère à la culture, c'est gagner un militant du socialisme» car la survie de notre civilisation est liée à sa matérialisation sur paier.

HOROYA se fait en conséquence un devoir d'édifier aujourd'hui même l'alphabet guinéen afin que les camarades alphabétiseurs et les camarades à alphabétiser soient tous munis de cet outil indispensable dans la guerre qu'ils déclencheront contre l'ignorance et l'obscurantisme.



Les C.E.R, véritables pépinières de notre économie, trouvent leur application concrète dans la liaison de l'Ecole à la Vie.

Notre photo : Au C.E.R. de Ratoma, avec enthousiasme et la soif de trans-former le visage de notre agriculture, des élèves creusent des fossés d'irrigation.

Ils sont nombreux... ils forment une armée... ceux qui chaque jour prennent les outils aratoires pour se pencher sur la terre de Guinée.

Notre économie, pour être viable a besoin d'hommes qui tiennent la théorie scientifique à la pratique. Nous devons nous suffire...

DECRETS SUR LES CONDITIONS DE SEJOUR DES ETRANGERS EN GUINEE

Nous publions ci-dessous un important décret du Président de la République fixant les conditions de séjour pour les étrangers en Guinée. Le document en date du 8 février 1958 dégage trois grands chapitres : Les conditions d'entrée, conditions de séjour, conditions de sortie.

Nous livrons dans notre édition d'aujourd'hui les deux premiers chapitres : Entrée et séjour.

Voici le texte intégral du décret.

Le séjour temporaire ou définitif des Etrangers sur l'ensemble du territoire national est régi par le présent décret dans

les conditions déterminées ci-après.

Est considéré comme étranger toute personne, de nationalité étrangère, soit qu'elle n'ait pas de nationalité ou n'en puisse justifier aucune (apatriote).

TITRE II
DES CONDITIONS D'ENTRER EN REPUBLIQUE DE GUINEE
Chapitre 1er -- *Documents de Voyage.*

Tout étranger se rendant en République de Guinée doit être porteur d'un passeport ou d'une pièce en tenant lieu en cours de validité dans son pays d'origine.

Toutefois les enfants âgés de moins de 15 ans voyageant avec l'un des parents peuvent être inscrits sur le passeport ou la

pièce en tenant lieu de ce parent, si la réglementation du pays d'origine le permet.

Les enfants voyageant seuls âgés de moins de quinze ans ou ayant dépassé l'âge de 15 ans pendant leur séjour en République de Guinée sont tenus d'avoir un passeport ou une pièce en tenant lieu en cours de validité dans leurs pays d'origine.

Sont dispensées des conditions édictées aux articles 3 et 4 les personnes ci-après :

a) Tout ressortissant d'un pays ayant conclu un accord dans ce domaine avec la République de Guinée.

Suite en page 2

Messages de félicitations à Hadja Mafory Bangoura Présidente du C.N.F. de Guinée

A l'occasion de la célébration du 4ème anniversaire de la Journée Nationale des Femmes des messages de félicitations continuent à parvenir à Hadja Mafory Bangoura, Présidente du Comité National des Femmes de Guinée.

Alger:

Chère soeur, à l'occasion de votre élection et de la fête Nationale des femmes de Guinée, nous avons la joie de vous adresser nos sincères félicitations et vous assurer ainsi que toutes les camarades du Comité de notre confiance et de notre solidarité entière.

Les femmes de Guinée présentes à l'Ambassade et les Etudiantes sont fières de l'action de notre Parti sous la direction du Responsable Suprême de la Révolution, le Président Ahmed Sékou Touré et des décisions

(Suite en page 3)

LA VIE DANS LA NATION

DECRETS RELATIFS AU SEJOUR DES ETRANGERS EN GUINEE

Suite de la 1ère page

b) Tout africain non guinéen à condition que la législation en la matière de son pays d'origine prévoit une clause de réciprocité.

c) Toute personne rentrant dans la catégorie des cas exceptionnels déterminés par les Autorités compétentes de la République de Guinée.

Chapitre II — Visas d'Entrée.

Tout étranger non africain voulant entrer en République de Guinée est tenu d'obtenir au préalable du Secrétariat d'Etat à l'Intérieur et à la Sécurité de la République de Guinée un visa d'entrée dûment porté sur le passeport ou la pièce en tenant lieu avec indication des motifs et de la durée du séjour.

Le visa d'entrée ne devra être accordé que par l'entremise des missions diplomatiques ou consulaires de la République de Guinée.

Sont dispensées des conditions édictées à l'article précédent les personnes ci-après :

a) Tout ressortissant d'un pays ayant passé une convention en la matière avec la République de Guinée.

b) Tout africain non guinéen à condition que la législation en la matière de son pays d'origine prévoit une clause de réciprocité.

c) Toute personne rentrant dans la catégorie des cas exceptionnels déterminés par les Autorités Compétentes de la République de Guinée.

La durée du visa d'entrée délivré par les autorités de la République de Guinée est fixée à 3 mois au plus.

Le visa d'entrée des experts et techniciens, des délégations culturelles, sportives et autres, d'employés ou d'invités par les autorités de la République de Guinée est délivré sur la demande écrite du Ministère ou de l'autorité publique de tutelle.

Le visa d'entrée des travailleurs ou voyageurs touristiques est délivré sur demande écrite, soit des sociétés privées, soit des personnes privées ou des intéressés eux-mêmes.

Le visa d'entrée pourra être accordée ou refusé à toute personne qui en fera la demande, sans que l'autorité compétente soit tenue de motiver sa décision.

Chapitre III — Documents Médicaux.

Tout étranger se rendant en République de Guinée est tenu de présenter à son arrivée un carnet médical de vaccination valable conformément à la réglementation en vigueur dans ce pays.

Tout étranger immigrant est tenu de présenter un certificat médical attestant qu'il n'est atteint d'aucune maladie contagieuse ou d'aucune infirmité le rendant inapte au travail ou à la profession qu'il compte exercer.

Chapitre IV — Autres Prescriptions :

Tout étranger immigrant est tenu de fournir un extrait de son casier judiciaire ayant moins de 3 mois d'ancienneté ou toute pièce ou déclaration en tenant lieu.

Toutefois, est dispensé de l'obligation de satisfaire à cette formalité tout réfugié politique après avis de l'autorité compétente de la République de Guinée.

L'étranger est tenu à son arrivée sur le territoire de la République de Guinée de remplir la fiche d'arrivée conformément aux prescriptions en vigueur.

Les étrangers en séjour temporaire doivent obligatoirement être en possession d'un billet de voyage pour le retour ou pour une destination nouvelle autre que la République de Guinée.

Faute par eux de se conformer à cette prescription ils seront tenus de verser une caution en devises convertibles à la Banque de la République de Guinée, dont le montant sera égal au prix du billet de voyage pour le retour ou pour une destination nouvelle autre que la République de Guinée.

TITRE II CONDITIONS DE SEJOUR EN REPUBLIQUE DE GUINEE

Chapitre V — Transit
Tout étranger de passage en République de Guinée pour une durée de 48 heures est considéré comme étant en transit.

Tout étranger en transit sans visa de transit sera autorisé à séjourner sur le territoire de la République de Guinée, soit à l'endroit indiqué à cet effet à l'Aéroport international, soit dans un Etablissement indiqué

par les autorités compétentes (Hôtel de transit).

Tout étranger muni d'un visa de transit apposé sur le passeport ou la pièce en tenant lieu et délivré par le Secrétariat d'Etat à l'Intérieur et à la Sécurité est censé entrer et quitter le territoire de la République de Guinée par un poste frontière dans le délai accordé et indiqué par le visa.

La durée du visa de transit ne peut en aucun cas excéder

3 jours à compter de celui de l'arrivée au poste frontalier.

Chapitre VI — Séjour temporaire.

Le visa de séjour temporaire est accordé pour une durée maximum de 3 mois.

La demande de prorogation doit être faite moins de 15 jours avant l'expiration du visa de séjour temporaire en vigueur.

La prorogation du séjour temporaire pourra être accordée ou refusée à toute personne qui en fera la demande sans que le Secrétariat d'Etat à l'Intérieur et à la Sécurité soit tenu de motiver sa décision.

Chapitre VII — Séjour définitif

L'autorisation de séjour définitif en République de Guinée est accordée ou refusée par le Secrétariat d'Etat à l'Intérieur et à la Sécurité, à toute personne qui en fera la demande.

L'accord sera apposé sur le passeport ou la pièce en tenant lieu sous forme de visa définitif.

Tout étranger ayant séjourné plus de 3 mois en République de Guinée et n'ayant pas bénéficié d'une prorogation de séjour temporaire est considéré d'office en état de séjour définitif dont il doit demander l'autorisation 15 jours après l'expiration de son séjour temporaire.

Tout bénéficiaire d'un séjour définitif âgé de plus de 15 ans doit, dans le délai de 15 jours à compter de son entrée en République de Guinée se présenter à l'Autorité chargée du contrôle des étrangers pour y faire une demande de Carte d'Identité Spéciale (C.I.S.). Il lui en sera délivré un récépissé.

Chapitre VIII — Carte d'Identité Spéciale (C.I.S.)

Les Cartes d'Identité Spéciale valables en République de Guinée sont :

1. *La Carte Diplomatique* : elle est délivrée par le Ministère des Affaires Etrangères aux Diplomates des Représentations Diplomatiques, Consulaires et Commerciales, aux membres diplomatiques des organismes internationaux.

La Carte Diplomatique délivrée aux Chefs de mission est de couleur rouge ; celle des autres diplomates est blanche.

2. *La Carte d'Identité Spéciale d'Expert-Etranger*. Elle est délivrée par le Secrétariat d'Etat à l'Intérieur et à la Sécurité aux Experts employés dans les institutions publiques ou mixtes de la République de Guinée. Elle est de couleur rose.

3. *La Carte d'Identité Spéciale d'Etranger-Résidant*. Elle est délivrée par le Ministre des Affaires Etrangères aux membres non diplomates en mission auprès des représentations diplomatiques, consulaires et commerciales, des organisations internationales et à leurs familles.

Elle est délivrée par le Secrétariat d'Etat à l'Intérieur et à la Sécurité à tous les étrangers résidants exerçant un emploi libéral ou travaillant dans le secteur privé et aux membres des familles des experts. Elle est de couleur bleue.

4. *La carte d'Identité Spéciale de Résidant-Africain* — elle est délivrée par le Secrétariat d'Etat à l'Intérieur et à la Sécurité aux ressortissants des pays indépendants d'Afrique. Elle est de couleur verte.

5. *La Carte d'Identité Spéciale de protégé* — elle est délivrée par le Secrétariat d'Etat à l'Intérieur et à la Sécurité à tout étranger résidant en République de Guinée et bénéficiant du droit d'asile politique accordé par les autorités compétentes. Elle est de couleur jaune.

(A suivre)

COMMUNIQUE

Il sera procédé le dimanche 18 février 1968 sur la 6ème Avenue à Conakry I par Maître Sanoussy à la vente aux enchères d'une concession.

Le cahier des charges déposé au Greffe du Tribunal de Première Instance de Conakry peut être communiqué à toute personne intéressée.

LA GUINÉE - L'AFRIQUE - LE MONDE

Excursion touristique au Fouta Djallon (Moyenne - Guinée)

A l'occasion des congés scolaires, le Service National du Tourisme vous propose une excursion en Moyenne Guinée.

Votre voyage au Fouta-Djallon prévu à partir du 5 mars 1968 durera 6 jours. Pendant votre séjour dans cette région de montagnes variant de 600 à 1.500 mètres d'altitude, vous pourrez admirer la belle région des châteaux voilés de cascades qui érigent à pic à plusieurs centaines de mètres de hauteur d'énormes murailles formées de blocs impressionnantes.

La moyenne Guinée, c'est le pays des montagnes coiffées de vertes forêts, des grandes chutes où tout un fleuve se précipite dans l'abîme à travers un brouillard d'écume. C'est aussi la contrée des vallées splendides, c'est la plus belle région de Guinée par ses doux vallonnements, son climat tempéré, ses fleurs, ses jardins potagers et le charme paisible de sa végétation.

Par les belles matinées ensoleillées et les soirées féériques, vous verrez le soleil se lever et se coucher, projetant sur les plaines l'ombre reposante des montagnes. En vous conviant à séjourner dans ce cadre idéal, le Service National du Tourisme, en collaboration avec les commissions régionales du Tourisme, de Mamou, Dalaba, Pita et Labé, a tout prévu pour rendre votre séjour agréable.

VOICI LE PROGRAMME DE VOTRE SEJOUR :

MARDI 5 MARS 1968

7 h. — Départ de Conakry
10 h. — Arrivée à Kindia—rafraîchissement
13 h. — Arrivée à Mamou — repas
16 h. — Départ de Mamou pour Dalaba
18 h. — Arrivée à Dalaba
19 h. — Installation à l'Hôtel du Fouta-Djallon
20 h. 30 — Dîner
21 h. — Repos toute la nuit.

MERCREDI 6 MARS 1968

8 h. — Rveil et petit déjeuner
8 h. 40 — Excursion à la ferme et aux chutes de Ditinn
10 h. — Arrivée à la Ferme visite
11 h. — Excursion aux chutes
12 h. — Déjeuner suivi de méchoui à la ferme de Ditinn
15 h. — Départ de Ditinn pour Dalaba

17 h. — Arrivée à Dalaba
20 h. — Dîner
21 h. 30 — Représentation artistique

JEUDI 7 MARS 1968

9 h. 00 — Réveil et petit déjeuner
9 h. 40 — Excursion au jardin Chevalier
10 h. 30 — Arrivée au jardin Chevalier — visite et repos
13 h. — Déjeuner au jardin
18 h. PP — Départ du jardin
18 h. 30 — Arrivée à l'Hôtel
20 h. — Dîner
21 h. 30 — Soirée dansante

VENDREDI 8 MARS 1968

7 h. — Réveil
8 h. — Petit déjeuner
8 h. 30 — Préparations de départ
9 h. — Départ pour Pita et Labé
10 h. — Arrivée à Pita
12 h. — Visite des chutes et barrage de Kinkon
13 h. — Déjeuner à l'Hôtel de Kinkon
14 h. 30 — Départ de Pita pour Labé
15 h. 30 — Arrivée à Labé
16 h. — Installation
17 h. — Visite de la ville de Labé
19 h. — Retour à l'Hôtel
20 h. 30 — Dîner repos toute la nuit.

SAMEDI 9 MARS 1968

8 h. — Réveil
8 h. 30 — Petit déjeuner
9 h. 30 — Excursion aux chutes de la Sala
12 h. 30 — Déjeuner servi aux chutes de la Sala
17 h. — Départ pour Labé
18 h. — Arrivée à l'Hôtel
20 h. — Dîner
21 h. — Représentation artistique et bal au Palais de Kelima

DIMANCHE 10 MARS 1968

7 h. — Réveil
7 h. 30 — Petit déjeuner
8 h. — Départ de Labé pour Conakry
10 h. — Passage à Dalaba
12 h. — Arrivée à Mamou
12 h. 30 — Déjeuner au buffet de la gare
13 h. 30 — Départ de Mamou pour Conakry
15 h. 30 — Arrivée à Kindia
17 h. — Départ de Kindia pour Conakry
21 h. 30 — Arrivée à Conakry.
Pour tous renseignements s'adresser au Service National du Tourisme—Place des Matyrs Téléphone 32-19-Conakry

A l'occasion de la Journée Nationale des Femmes de Guinée

Messages de solidarité et d'amitié au C. N. des Femmes

(Suite de la première page)

historiques issues du premier Congrès National des femmes du P.D.G.

Nous sommes à vos côtés pour la réalisation des tâches concrètes fixées par le Congrès.

Vive la Révolution !

Signé: Mme Diallo née Camara Ramatoulaye.

Moscou.

De son côté Zinaida Fiodorova Secrétaire Générale du Comité des femmes soviétiques a adressé à l'occasion du retour à Moscou de la délégation soviétique au premier Congrès des femmes du Parti Démocratique de Guinée, le message suivant à Mme Hadja Mafory Bangoura.

Nous vous remercions sincèrement pour l'accueil chaleureux et hospitalier réservé à la délégation des femmes de l'Union Soviétique.

Recevez nos salutations amicales pour le succès du premier congrès des femmes de Guinée

et pour votre élection à la Présidence du Conseil National des Femmes de Guinée.

Souhaitons de tout notre cœur aux soeurs de Guinée, l'accomplissement des tâches définies par le congrès. Nous vous prions de croire à notre amitié et solidarité.

Signé : Zinaida Fiodorova, Secrétaire Générale du Comité des Femmes de l'Union Soviétique

Du Caire:

Les femmes guinéennes au Caire profitant de l'anniversaire de l'assassinat de notre soeur immortelle M'Balia Camara, pour vous confirmer leur solidarité avec toutes les femmes du P.D.G. dans le combat pour la réhabilitation de la femme, où qu'elle soit, dans toutes ses valeurs morales, dans son rôle de mère, de soeur, de compagne et d'élément indispensable à toute révolution populaire. Nos fraternelles sentiments.

Signé: Les femmes de Guinée au Caire.

VIET-NAM: Après 18 jours d'offensives généralisées

Les F.A.P.L. contrôlent des points stratégiques de l'Armée fantoche du Sud Vietnam

En coordination avec les différentes couches de la population, les Forces Armées Populaires de Libération Sud-Vietnam, développent chaque jour leur lutte et continuent de porter des coups plus durs aux troupes d'agression. Hué depuis dix jours demeure toujours le théâtre d'une des plus âpres batailles de l'offensive généralisée.

Des combats de rues s'y déroulent quotidiennement. Les F.A.P.L. possèdent de fortes positions tout au long du mur sud de la ville. Selon des informations de sources américaine à Saïgon, tous les efforts américains pour les en déloger et s'emparer de leur drapeau ont été parer de leur drapeau ont été jusqu'ici vain.

Dans deux autres batailles, à Cu Chi, à environ 2 km et à Hoc Mon, à 15 km au Nord-Ouest de Saïgon, les F.A.P.L. ont livré mercredi de violents combats aux unités de la 25e division d'infanterie américaine. Là encore l'aviation tactique et les hélicoptères sont intervenus.

Près d'Hoc Mon, les américains essaient depuis plus d'une semaine de déloger quatre bataillons des forces patriotiques dont un d'artillerie qui exercent le contrôle dans la zone. Quelques kms plus au sud, dans la province de Gia Dinh, plusieurs autres bataillons livrent également la guerre. Dans la province de Quang Tri, la plus proche de la zone démilitarisée, les F.A.P.L. ont attaqué aux mortiers de 63 et de 82, mercredi après midi, une compagnie de «Marines» américains qui rentrait au «camp Carroll», base d'artillerie située de long du 17e parallèle, entre les bases de Khe San et de Con Thien.

HOROYA

ORGANE QUOTIDIEN
DU PARTI DEMOCRATIQUE DE GUINEE

COMPTÉ CHEQUES POSTAUX
(C.C.P.) 7770

BANQUE CENTRALE
REPUBLIQUE DE GUINEE
(B.C.R.G.) 32-34-58

SPORTS — SPORTS — SPORTS — SPORTS — SPORTS — SPORTS

CHAMPIONNAT NATIONAL

Le championnat national de football qui — on le sait se joue depuis le 15 janvier dernier sur l'ensemble du territoire, connaît depuis vendredi une grande animation dans la ligue maritime. En effet outre les déplacements à Dubréka de l'équipe de Conakry I et à Fria celle de Té-

limélé, Conakry II a rencontré hier après-midi au stade du 28 Septembre l'équipe fédérale de Kindia

Le résultat a été 2 buts à 0 en faveur de Conakry II. Mais nous reviendrons demain sur le déroulement de ce match.

Voici par ailleurs les rencontres de la journée de dimanche après-midi:

A Boké, Boké contre Conakry I

A Kindia, Kindia contre Dubréka

A Boffa, Boffa contre Fria à Forécariah, Forécariah contre Télimélé

Rappelons que toutes ces rencontres seront précédées à 15 h. des matches des juniors.

LA R.D.A. CONSTRUIRA A CONAKRY UN CENTRE SPORTIF DE MEDECINE

Dans le cadre d'un accord sur la coopération dans le domaine de l'éducation physique et des sports entre la République Démocratique Allemande et la Guinée, la R.D.A. construira au Stade « 28 Septembre », à Conakry, un centre sportif de médecine. Ce centre qui sera remis comme cadeau du Comité National pour l'éducation physique et des sports de la R.D.A., au Gouvernement guinéen, pourra prendre soin de 200 sportifs des différentes équipes du pays et pourra également former du personnel médical se rapportant au sport.

COUPE D'AFRIQUE

La finale de la prochaine coupe d'Afrique des Nations se jouera au Caire en 1970.

Le Secrétaire Général de la Confédération africaine de football, Mourad Falimy (R.A.U.) a annoncé mardi au Caire que

vingt pays africains participeront à ces jeux.

Les phases éliminatoires et les quarts de finale doivent se terminer respectivement fin mars et fin septembre 1969.

Les pays vainqueurs rencontreront le Congo-Kinshasa qui a gagné cette année la coupe d'Afrique.

GUINEE-BISSAO LOURDES PERTES POUR LE COLONIALISME PORTUGAIS

Dans un communiqué publié à Conakry, le Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée et du Cap Vert (PAIGC) indique que les forces nationalistes continuent à attaquer systématiquement les camps retranchés ennemis.

C'est ainsi qu'ont été attaqués au cours de la deuxième quinzaine de janvier et les premiers jours de Février, les camps retranchés de Fulacunda (le 14 janvier), Guidadje (le 30 janvier), Buba et Madina-Boé (le 31 janvier), Bigène (le 1er Février), Cumbidja (le 5 Février), Cacine (le 9 février), Cacoca (le 12 février) et Cameconde (les 9 et 12 février).

Ces actions ont causé à l'ennemi de lourdes pertes matérielles et en vies humaines.

Le 20 janvier — Sur la route de Gangénia, à deux kilomètres du port du même nom, un camion lourd d'un convoi de véhicules ennemis saute sur une mine. Le camion, où avait pris place un peloton de l'armée coloniale qui venait de débarquer, a été complètement détruit. Il n'y a pas eu de survivant.

L'ENSEMBLE ARTISTIQUE YOUCOSLAVE TANEC



Le public de Conakry a eu l'occasion d'applaudir les artistes yougoslaves lors de leur production au « Palais du Peuple ».

Notre photo : Une danse populaire exécutée par les artistes.

BOFFA : A propos de la journée Nationale des Femmes

L'ensemble des militantes et militants de Boffa, a fêté dans l'allégresse la journée nationale des Femmes du P.D.G., journée de mobilisation populaire, journée de consécration de la volonté de notre Parti d'avant-garde qui a inscrit dans son programme la libération totale, l'émancipation rapide et l'épanouissement intégral de la femme Africaine. La ville pavée aux couleurs nationales était grouillante d'une foule nombreuse venue des Comités environnants. Des danses folkloriques les plus endiablées animèrent tous les quartiers de la ville pendant toute la journée.

Prenant la parole à cette occasion la 1ère Vice-présidente du Comité National des Femmes Nincy Touré, après une minute de recueillement en la mémoire de l'héroïne nationale M'Balia Camara, a rendu un vibrant hommage au PDG et à son Secrétaire Général, le camarade Ahmed Sékou Touré, Responsable Suprême de la Révolution, pour avoir libéré la femme de la double domination qu'elle a subie pendant les heures sombres de la colonisation.

Après avoir retracé brièvement le chemin glorieux parcouru par le peuple de Guinée pour recouvrer sa souveraineté en vue de forger son propre destin, la camarade Nincy Touré en vint à l'indépendance économique par le travail libérateur, seul gage certain de toute indépendance politique irréversible. Elle exhorte les femmes au travail, à la persévérance dans l'effort pour mériter la confiance que notre grand Parti vient de leur faire en créant les organismes féminins depuis les comités spéciaux jusqu'au comité national des femmes.

L'égalité de droit avec les hommes, a déclaré la déléguée du Comité National, exige de nous l'égalité devant les devoirs et le partage des responsabilités. Nous devons donc cesser de

Des stands de démonstration regorgeaient d'articles divers : gamme variée de denrées alimentaires, des ouvrages d'art « vannerie, sculpture, poterie » des produits de pêche et des pagnes teints à l'indigo. Le pavillon des normaliennes exposait une gamme colorée des travaux de broderie de couture, de tricotage, et de layette. C'est dans une atmosphère de kermesse au sein d'une population enthousiaste que la délégation du Comité National des Femmes a visité divers pavillons et s'est réjouie du travail accompli dans les domaines des cultures potagères, et alimentaires, de la diversification des aliments, de l'extraction des huiles (coco, palme et palmiste). La journée a été clôturée par un grand bal populaire.

De notre correspondant A. Bangura.